

Recommandations de la Conférence internationale des ONG 2022 (ICNGO 2022)

La Conférence internationale des ONG s'est réunie au siège de l'UNESCO et en ligne du 14 au 16 décembre 2022 sur le thème "*Briser les barrières - Quel rôle pour les organisations de la société civile vers un avenir durable ?*"

Réunie en tant que groupe partageant des idéaux communs, **la Conférence internationale des ONG,**

Ayant à l'esprit l'Acte constitutif et la mission de l'UNESCO selon lesquels "en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'UNESCO (...) contribue à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information" ; Réf. (41C/4)

Rappelant la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029 (41C/4) ;

Réaffirmant l'engagement en faveur de l'Agenda 2030 pour le développement durable ;

Réaffirmant en outre le rôle essentiel des ONG, en tant qu'acteurs de la société civile, dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO dans ces cinq domaines de compétence (éducation, sciences naturelles, sciences sociales et humaines, culture, communication et information), dans le soutien des individus et des communautés risquant d'être marginalisés et dans la prise en compte des diverses voix des ONG.

Reconnaissant le contexte mondial sans précédent créé par le changement climatique, y compris les catastrophes et les migrations forcées, ainsi que la crise sanitaire qui touche toutes les populations ;

Exprimant sa préoccupation face aux guerres, aux conflits et à la violence dans de nombreuses régions du monde, qui menacent la paix et le développement durable de tous les pays et de tous les peuples, et qui exacerbent la menace existentielle qui pèse sur les personnes les plus vulnérables de la planète ;

Constatant la polarisation politique croissante et le besoin urgent d'agir collectivement face à l'aggravation des inégalités et de la pauvreté pour construire une communauté mondiale plus inclusive, plus égalitaire et mieux informée ;

Remerciant les membres sortants du Comité de liaison ONG-UNESCO, sous la présidence de M. Davide Grosso, pour leur travail inlassable et le succès d'une multitude d'activités et d'initiatives ;

Réaffirmant la haute estime de toutes les ONG en partenariat officiel à l'égard de la Directrice générale, Mme Audrey Azoulay, pour ses réalisations et le soutien continu du Comité de liaison ONG-UNESCO ; et

Reconnaissant que le Comité de liaison ONG-UNESCO joue un rôle d'encouragement dans la coopération avec l'UNESCO par le biais du réseau des ONG en partenariat officiel et agit comme un catalyseur pour la coopération collective ;

Recommande au comité de liaison :

- Poursuivre le travail entrepris par le Comité de liaison dans le mandat 2020-2022 sur le renforcement du partenariat avec les Commissions nationales pour l'UNESCO et sur l'élargissement de la participation de la société civile à la Décennie internationale des langues

autochtones et à la Décennie des océans, ainsi que sur la mise en œuvre des Directives.

- Établir un engagement plus fort, plus efficace et plus significatif de la représentation des jeunes des ONG dans les activités menées par le Comité de liaison, et favoriser leur engagement plus étroit dans les activités de l'UNESCO, y compris en envisageant de réserver un siège pour la participation des jeunes au sein du Comité de liaison.
- Maintenir et renforcer les relations avec la Consultation collective des ONG sur l'éducation 2030 (CCONG-Education 2030), en reconnaissant les opportunités uniques offertes par le siège *ex officio* détenu par le Comité de liaison.
- Prendre en considération les thèmes suivants (par ordre alphabétique), ainsi que les priorités programmatiques de l'UNESCO, conformément à l'indication du directeur général à cet effet, lors de l'organisation des forums internationaux prévus par les directives :
 - Art, science et technologie en Afrique
 - Intelligence artificielle et jeunesse
 - Climat
 - La culture, pilier des objectifs de développement durable
 - Éducation (y compris en ce qui concerne le développement durable, la protection et l'éducation de la petite enfance, le droit à l'éducation et l'égalité entre les hommes et les femmes)
 - Paix et développement
 - Éducation à la paix, à la non-violence et aux droits de l'homme
 - Femmes et filles
 - Les jeunes dans l'agriculture en Afrique

En ce qui concerne le fonctionnement du comité ;

- Continuer à définir des processus clairs, opportuns et pertinents pour faire avancer l'agenda de la communauté des ONG et du comité de liaison, y compris, le cas échéant, des activités, des groupes de travail et d'autres mécanismes d'engagement ;
- Envisager, en coopération avec le Secrétariat, une réflexion sur l'amélioration du règlement intérieur, y compris l'utilisation éventuelle d'une plateforme en ligne pour les élections et le nombre de candidats se présentant aux élections et provenant de différentes régions ;
- Mettre en œuvre une stratégie financière visant à améliorer la situation financière du Comité et à lui permettre de mener des activités supplémentaires ;
- Examiner les méthodes de communication en vue d'une coordination plus efficace des ONG et d'une communication plus opportune concernant les événements et les possibilités de participation des ONG ;
- Encourager la participation des États membres et des commissions nationales aux activités du comité de liaison ; et
- Envisager l'adoption complète et formelle des processus de vote numérique dans le règlement intérieur

En ce qui concerne la facilitation des ONG dans le partenariat officiel

- Envisager la réalisation d'une cartographie thématique des ONG en partenariat officiel, en consultation et en coopération avec le Secrétariat ;
- Envisager de mettre à la disposition des ONG des informations pertinentes concernant le fonctionnement de l'UNESCO et du comité de liaison, en renforçant ce qui existe actuellement sur le site web du comité ;

- Faciliter l'accès à une salle de réunion à Paris pour permettre, le cas échéant, des réunions de groupe d'ONG ;
- Soutenir, le cas échéant, des projets de célébration de journées internationales préparés et mis en œuvre par des groupes d'ONG (par exemple, la Journée internationale de la fille, la Journée internationale de la paix, la Journée internationale de l'éducation, la Journée mondiale des parents, etc ;
- Examiner la proposition d'un événement sur le thème du dialogue interculturel et interreligieux par le biais de l'éducation ; et
- Poursuivre l'examen des actions liées au webinaire sur la science, la technologie et l'innovation organisé en 2022.

Rappelant que le Comité de Liaison ne se substitue pas au plaidoyer et aux actions des ONG, mais offre un espace de synergie et un porte-parole pour l'action collective, **la Conférence Internationale des ONG appelle les ONG en Partenariat Officiel :**

- Veiller à ce qu'une contribution financière volontaire soit versée conformément aux demandes du comité de liaison, afin de lui permettre de mener à bien ses travaux ; et
- S'engager, dans le cas de la mise en place d'un mécanisme de communication tel qu'une newsletter ou un blog, à en fournir le contenu en termes d'informations sur les activités, les actions et les projets de leur ONG.